

CONTENU

Mot du Maire	3	Α
		•
Chiffres clés	4	•
		•
Activités de l'Exécutif	6	
 Répartition des dicastères 	7	G
Activités de l'Exécutif communal	8	•
 Administration – Finances – Personnel 	9	•
 Affaires sociales – Activités intergénérationnelles 	11	
• Ecole – Petite enfance – Sport – Loisirs	11	С
Culture et Manifestations	12	
Aménagement du territoire	12	
• Bâtiments – Canalisation – Traitement des eaux	13	
• Energie – Environnement – Durabilité – Gestion des déchets	13	
Domaine public – Police municipale	14	
Sapeurs-pompiers – Protection civile	14	

Activités du Conseil municipal	15
Présentation du Conseil municipal et des commissions	16
 Récapitulation des décisions du Conseil municipal 	17
 Activités des commissions 	19
Groupement communaux	22
Compagnie des Sapeurs pompiers	23
ORPC Seymaz	25
Comptes annuels 2020	20

MOT DU MAIRE

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Chères Vandœuvriennes, chers Vandœuvriens,

La fin d'une législature et le début d'une nouvelle sont toujours des étapes importantes dans la vie d'une collectivité. L'année 2020, qui a vu le renouvellement de l'Exécutif communal et celui du Conseil municipal, ne fait pas exception. D'autant cette année a été exceptionnelle à plus d'un titre, notamment avec la pandémie de COVID-19 qui est venue chambouler nos vies quotidiennes et le fonctionnement des institutions.

Vous découvrirez dans le présent rapport que, si le COVID-19 et la transition entre deux législatures ont donné un rythme moins soutenu aux activités des autorités, cellesci n'ont pas chômé pour autant et ont assuré la continuité des institutions.

Pour l'Exécutif et le Conseil municipal sortants, et plus encore pour les nouveaux élus, les effets de la pandémie ont réduit les occasions de rencontrer les habitants de notre commune lors des manifestations qui ponctuent l'année. C'est un regret. Gageons que les mois à venir nous permettront de retrouver un rythme normal.

Le rapport que vous lisez a été quelque peu réorganisé. Plusieurs idées ont présidé à ces changements.

Tout d'abord, il s'agit de distinguer plus clairement les activités menées par l'Exécutif de celles conduites par le Conseil municipal.

Ensuite, les thématiques ont été organisées selon les objectifs de législature que le nouvel Exécutif s'est fixés et qu'il a communiqués en début d'année 2021. Cela lui permet de rendre compte de façon transparente de son action à la population.

C'est d'ailleurs sous l'égide d'une plus grande proximité avec les Vandœuvriennes et les Vandœuvriens que l'Exécutif communal entend placer son activité. Je citerais comme exemple l'organisation en octobre 2020 d'une rencontre avec les entreprises de la commune,

qui a été l'occasion d'échanges directs entre entreprises et autorités, mais aussi entre entreprises elles-mêmes. Ce type d'initiative est appelé à se multiplier durant la présente législature.

Je profite encore de ce billet pour remercier tout le personnel communal pour son investissement sans faille en faveur de notre commune.

Laurence Miserez, Maire



CHIFFRES CLÉS 2020

Population et logements

2798 habitants en décembre 2020 37 nouveaux logements sur la commune

Finances

Le budget de fonctionnement 2020 établissait pour un montant de Fr. 13'031'992 aux charges et de Fr. 13'070'728 aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à Fr. 47'736.

Au final, les comptes 2020 laissent apparaître un excédent de revenus de Fr. 3'895'147.55

Administration

23 collaborateurs-trices dans l'administration communale en janvier 2020.

Sécurité

18 sapeurs-pompiers forment le nouveau «Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres»

2 zones à 30km/h au Chemin de la Blonde et au secteur Cocuaz, 1 zone en double impasse au chemin des Buclines

1 restriction de circulation aux heures de pointe du matin au chemin de la Blonde.

4 patrouilleuses scolaires aux abords de l'école.

6 défibrillateurs publics

Développement durable

267 m2 de superficie de panneaux photovoltaïques qui produisent environ 49'000kw par an

250 poubelles vertes distribuées lors du Clean up Day organisé le 11 septembre 2020

Une grande quantité de déchets récoltés par les 130 élèves de l'école durant le «Cleanup Day».

Culture et patrimoine

187 édifices d'une valeur patrimoniale relevés sur la commune, dont 19 exceptionnels

29 activités culturelles soutenue par la commune

La pandémie de COVID 19 a sérieusement bouleversé l'organisation des diverses manifestations communales. Certaines ont été annulées (marché de Noël, sorties pour les aînés), revues à la baisse (1er août, promotions) ou renvoyées à l'année 2021 (spectacle dans le parc de la Mairie).

Aides et subventions

68 soutiens financiers à des organismes d'aide sociale sur Genève, et à **31** contributions en faveur d'organismes œuvrant à l'international bénéficiant de l'aide humanitaire.

23 subventions jeunesse et sport attribuées en 2020 par la commune

ETAT CIVIL

Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandœuvres, l'Office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil «Campagne et rive gauche du Lac» est situé au 3 chemin des Rayes à Vésenaz.

Les événements énumérés cidessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2020:

91 dossiers de demande de mariage ont été déposés, soit :

- 31 demandes de fiancés de nationalité suisse
- 53 demandes de fiancés de nationalités suisse et étrangère
- 7 demandes de fiancés de nationalités étrangères.
- 2095 actes ont été délivrés
- 318 personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar).

Célébrations de mariage dans une mairie de l'arrondissement :

- 66 mariages ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil;
- 37 mariages ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil;
- 34 mariages ont été célébrés par les magistrats communaux.
- 33 mariages ont été célébrés à la Mairie de Vandœuvres en 2020.

Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

NATURALISATIONS

En 2020, 143 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'Office de l'état civil, représentant 230 personnes.

Pour la Commune de Vandœuvres, il s'agit de:

- 14 naturalisations
- 0 naturalisations facilitées
- 0 acquisitions d'un droit de cité.

Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse.

Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Vandœuvres.

Statistique - Année 2020 / 2019

	Naissa	nces	Reconna	aissances	-	es rations)	Parten	ariats	Déclara de nom	ations	Décès		ca	ats pour use itude ***
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Anières	0	1	9	4	0	1	0	0	1	0	5	6	3	2
Choulex	0	1	1	4	3	2	0	0	1	1	0	2	3	0
Collonge-Bellerive	2	0	17	9	23	27	0	0	10	10	425	383	5	4
Cologny	1	0	15	13	44	65	1	1	5	2	31	39	5	3
Corsier	0	0	7	2	5	4	0	0	1	0	4	5	0	3
Gy	0	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0
Hermance	0	0	2	2	23	15	1	1	1	0	18	11	2	0
Meinier	0	0	3	9	7	8	0	0	2	2	2	5	3	5
Vandoeuvres	1	0	5	0	33	56	0	1	2	1	18	10	2	5
Autres**			8	11					2	8			2	2
Total	4	2	68	55	138	179	2	3	26	24	503	461	26	24

*Déclaration de nom :

Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 01.01.2013.

Reprise du nom de célibataire suite au divorce, dissolution du partenariat enregistré ou décès de l'époux/se. Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.

^{**}Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

^{***}Toute personne peut charger une ou plusieurs personnes physiques ou morales de lui fournir une assistance personnelle, de gérer ses biens ou de la représenter dans les rapports juridiques avec les tiers pour le cas où elle deviendrait incapable de discernement. Le mandat doit être constitué en la forme olographe ou authentique. Le mandant peut demander de faire inscrire au registre de l'état civil (Infostar) la constitution et le lieu du dépôt dudit mandat. Chaque office de l'état civil est sur demande compétent.



RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Répartition des fonctions et délégation des compétences depuis le 1^{er} juin 2020





MISEREZ Laurence Maire

Dicastères:

Administration-Personnel, Finances, Juridique, Aménagement du territoire, Culture et Communication, Ecole Petite enfance, Etat-civil, Relations ACG, Sport Loisirs, Activités intergénérationnelles



STALDER René Adjoint au Maire

Dicastères:

Bâtiments, Canalisations – Traitement des eaux, Energie, Environnement, Durabilité, Gestion des déchets



TURRETTINI Maximilien Adjoint au Maire

Dicastères:

Cimetière, Parcs publics, Police municipale, Routes, Sapeurs-pompiers, Protection civile, Transports Mobilité

Ont quitté leurs fonctions à l'Exécutif le 31 mai 2020 :

Catherine KUFFER, Maire (au centre) Hervé DESPLAND, Adjoint au Maire (à droite) Véronique LÉVÊQUE, Adjointe au Maire (à gauche)

ACTIVITÉS DE L'EXÉCUTIF COMMUNAL

La fin de la législature pour l'Exécutif et le Conseil municipal sortants a été particulière à maints égards. Entre la mi-mars et la fin mai 2020, les activités du délibératif ont été suspendues pour cause de pandémie de COVID19. Bien que le fonctionnement ordinaire des institutions communales ait été perturbé, la commune a poursuivi son action.

Ainsi, en mars 2020, suite aux décisions des autorités fédérales et cantonales, les séances du Conseil municipal des 16 mars et 25 mai ont été annulées. Il en a été de même pour les commissions.

En date du 23 avril 2020, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté relatif au fonctionnement des autorités communales pendant la durée des mesures destinées à lutter contre le coronavirus. L'article 5 dudit arrêté prévoyait, en s'appuyant sur l'article 48, let. m de la Loi sur l'administration des communes (LAC), que «1° les décisions des exécutifs au titre des mesures provisionnelles, si elles concernent des décisions délibéra-

tives dévolues au Conseil municipal, font l'objet d'une information immédiate au Conseil municipal et à la commission concernée et d'un affichage au pilier public. 2° Elles sont soumises au Conseil municipal pour délibération dans les meilleurs délais».

Durant cette période, l'Exécutif communal a été appelé à adopter un certain nombre de délibérations en se fondant sur cette disposition. Une information a été faite à l'ensemble du Conseil municipal par l'intermédiaire de trois newsletters (31 mars, 21 avril, 25 mai 2020) sur les délibérations concernées. Il s'agit des délibérations suivantes:

- Délibération relative au crédit d'investissement brut pour la réhabilitation du hangar sis Chemin de Westerweller de CHF 70'000.- TTC
- Délibération relative au crédit d'investissement brut de CHF 190'000.- TTC pour l'installation du chauffage à distance (CAD)
- école de Vandœuvres
- Délibération relative à l'approbation du règlement de la Commune de Vandœuvres régissant le Fonds culturel
- Délibération relative à l'approbation du règlement de la Commune de Vandœuvres régissant le Fonds «Tennis»

 Délibération relative au crédit d'investissement brut pour l'éclairage public et la réfection du chemin de l'Abri de CHF 210'000.- TTC

Ce régime d'exception a pris fin avec le début de la nouvelle législature et la reprise des séances du Conseil municipal et de ses commissions.



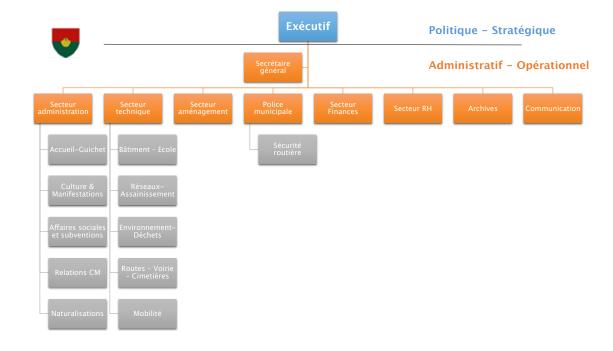
ADMINISTRATION — FINANCES — 2020 aura é tion pour le tration com

2020 aura été une année de transition pour le personnel de l'administration communale.

Le 1er janvier 2020, le nouveau statut du personnel communal, voté par le Conseil municipal en décembre 2019, est entré en vigueur. Il a été suivi au printemps par l'adoption par l'Exécutif de l'échelle de traitement et de la grille des fonctions de l'administration communale.

En début d'année, la commune a créé un poste et recruté un Responsable du service technique. Ce poste était devenu indispensable au vu de la croissance des tâches techniques et du nombre de dossiers en matière d'aménagemnet sur lesquels la commune est appelée à se prononcer.

Avec la pandémie de COVID-19, au printemps, le télétravail a été généralisé pour les postes qui le permettait, tout en assurant une présence minimum en Mairie. Les collaboratrices et collaborateurs ont égale-



ment apporté un soutien aux activités d'aide notamment auprès des aînés de la commune.

Dès son entrée en fonction le 1er juin 2020, le nouvel Exécutif communal a procédé, dans le cadre d'un appel à candidature, au recrutement d'un nouveau Secrétaire général qui est entré en fonction en août. Peu de temps après l'arrivée de ce dernier, le poste vacant de Secrétaire générale adjointe a été transformé en

poste d'Assistante de direction. La nouvelle titulaire a pris ses fonctions en décembre 2020, après un processus de recrutement.

L'année 2020 a permis de mettre à jour l'ensemble des cahiers des charges des collaboratrices et des collaborateurs de la commune.

Organigramme au 31.12.2020

ADMINISTRATION – FINANCES – PERSONNEL

Jusqu'en fin d'année, le mandataire qui a assuré ad interim le poste de Secrétaire général jusqu'à l'arrivée du nouveau titulaire a apporté son soutien et son expertise dans la restructuration des services communaux et la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes. Il en est ici remercié.

Ces remerciements s'étendent également à l'ensemble du personnel de la commune qui a fait preuve d'un engagement sans faille et a fourni un accueil très professionnel au nouvel Exécutif communal.

Etat des fonctions au 31.12.2020	Taux d'activité
Secrétaire général	90.00%
Assistante de direction	70.00%
Responsable service technique	100.00%
Assistante technique	80.00%
Secrétaire admnistrative	90.00%
Secrétaire admnistrative - réceptionniste	80.00%
Responsable financier	100.00%
Archiviste	20.00%
Responsable centre communal - concierge	100.00%
Concierge	80.00%
Employée polyvalente Bâtiments	37.50%
Employée polyvalente Bâtiments	36.00%
Employée polyvalente restaurant scolaire	35.00%
Employée polyvalente restaurant scolaire	35.00%
Chef de poste/Agent de police municipal	100.00%
Patrouilleuses scolaires	120.00%
Responsable groupe Voirie et Espaces publiques	100.00%
Employé polyvalent services extérieurs	80.00%
Taux d'occupation total	16.50 ETP*

^{*}équivalent temps plein

AFFAIRES SOCIALES – ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATION-NELLES

La pandémie de COVID-19 et les multiples restrictions sanitaires qu'elle a impliquées ont rendu difficile voire impossible l'organisation des traditionnelles rencontres destinées aux aînés de la commune, même si le repas de début d'année a eu lieu le 29 janvier 2020. Un cours de taille d'arbres fruitiers a également été organisé le 7 mars.

Durant la période de semi-confinement, la Mairie a également mis sur pied une permanence de soutien aux aînés qui avaient besoin de faire réaliser leurs courses. Ainsi, une vingtaine de nos aînés a reçu la visite de collaboratrices et de collaborateurs de la commune.

Désireuse de favoriser les liens entre les aînés et leurs proches, la commune leur a offert un bon d'une valeur de CHF 50.- que leurs détenteurs ont pu faire valoir auprès des commerces de la commune (magasins, services et restaurants). L'ensemble des détenteurs n'ayant pu les utiliser à la fin de l'année 2020, leur validité a été étendue à 2021.

Les deux soirées-conférences «dans la peau d'un Hacker» des 29 et 31 octobre qui se sont déroulées dans la salle des combles de l'Ecole ont rencontré un franc succès. Elles ont permis au public d'être sensibilisés aux comportements à adopter en matière de sécurité informatique.



ECOLE – PETITE ENFANCE – SPORT – LOISIRS

La fête des promotions, qui est généralement un moment important de la vie communale, a dû se tenir avec les seuls enfants à l'Ecole de Vandœuvres, sans la participation habituelle des parents et de la population, pour des raisons sanitaires.

Le traditionnel tournoi de pétanque, qui regroupe chaque année quelques dizaines de boulistes, s'est tenu sur la place du village le 29 août et a vu s'affronter une douzaine d'équipes.

Concernant la petite enfance, la nouvelle structure du Toboggan a été ouverte avec des horaires élargis.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'élément marquant pour la commune en 2020 en matière d'aménagement du territoire a été l'adoption par le Conseil d'Etat du Plan directeur communal (PDcom) le 25 mai après que celui-ci a été validé par le Conseil municipal le 9 décembre 2019. Ce document est d'une grande importance puisqu'il est l'outil principal dont dispose la commune pour orienter et encadrer le développement de son territoire.

Durant l'année 2020, ce ne sont pas moins de 58 autorisations de construire sur lesquelles l'Exécutif a dû prendre position, en se fondant sur le Plan directeur communal. Par ailleurs, trois recours ont été dé-

posés par la commune auprès des tribunaux lorsque celle-ci a estimé que la décision de l'Office des autorisations de construire ne respectait pas la législation et le plan directeur communal.

En automne 2020, le Grand Conseil a procédé à une modification d'importance de la législation genevoise en renforçant le poids des communes dans les décisions de constructions. La nouvelle loi nécessite de la commune qu'elle mette à jour son plan directeur communal en identifiant des périmètres de densification accrue. Tâche qui doit être accomplie d'ici au 31 décembre 2022 et pour lequel le travail a été engagé.

CULTURE – COMMUNICATION –

Si nombre de manifestations culturelles ont été remises en question, la commune n'a pas interrompu ses soutiens financiers aux acteurs de la culture. Quelques représentations du Théâtre du Crève-Cœur ont pu être maintenues et nos communiers ont pu en profiter.

En revanche, le spectacle d'été dans le parc de la Mairie n'a pas pu être organisé et a dû être renvoyé à l'été 2021.

Le règlement du Fonds culturel de la commune a été adopté au printemps 2020 et a pu ainsi entrer en vigueur.

L'Exécutif a versé 23 subventions à des manifestations culturelles pour un montant total de CHF 13'350.-.



BÂTIMENTS – CANALISATION – TRAITEMENT DES EAUX

L'ensemble des appartements des immeubles de l'Esplanade ont trouvé preneurs rapidement, de sorte qu'en janvier 2020 tous étaient déjà occupés. Les derniers aménagements extérieurs ont été finalisés durant le premier semestre 2020, le parking public/privé souterrain a été réceptionné et la signalétique installée.

La Maison Olivier, au centre du village, a été acquise par la Commune de Vandœuvres pour y installer à terme des services communaux et des salles à disposition des habitants. Une étude de faisabilité a été réalisée par un mandataire externe et ses conclusions ont permis de proposer quelques variantes globales de transformation prenant en compte l'intérêt patrimonial des lieux. L'analyse des besoins et des opportunités se poursuit et donnera lieu à l'établissement d'un

avant-projet avant toute éventuelle transformation.

L'autorisation de construire préalable pour le nouveau centre de pompiers et de voirie ayant été prolongée, le processus de préparation des travaux de construction s'est poursuivi, notamment en vue de la démolition du hangar et de ses annexes.

Au vu des évènements météorologiques (pluies abondantes) qui ont frappé la commune ces dernières années, une réflexion autour de l'évacuation des eaux et des canalisations de diverse nature a été entreprise. Elle a abouti à l'engagement en 2021 de travaux d'analyse et de cadastrage des infrastructures.

ENERGIE – ENVIRONNEMENT – DURABILITÉ – GESTION DES DÉCHETS

À la uite d'un premier test concluant, huit salles de classes de l'Ecole de Vandœuvres ont été équipées de luminaires LED avec détecteurs de présence afin d'économiser la consommation d'énergie du bâtiment. Une partie des travaux a été subventionnée par le programme ECO21 des Services industriels de Genève. Un retour sur investissements dans les trois ans est attendu. A terme, ce type d'éclairage sera étendu à toute l'école et au centre communal.

D'importants travaux étaient rendus nécessaires sur la chaufferie au gaz de l'ancienne école qui ne remplissait plus les normes en vigueur. Cela a été l'occasion de profiter de la nouvelle chaufferie située au centre communal pour y raccorder l'ancienne école, créant ainsi le premier chauffage à distance sur la commune de Vandœuvres.



Promotions 8P, juin 2020

DOMAINE PUBLIC – ROUTES – PARCS – CIMETIÈRE – TRANSPORT – MOBILITÉ

Durant l'année 2020, des travaux de réfection de la chaussée à la route de Meinier ont été engagés.

Soirée des entreprises, 8 octobre 2020

Le chemin de l'Abri qui était l'un des derniers chemins en terre de la commune a été rénové et recouvert d'un revêtement bitumineux. Il a également bénéficier d'un éclairage public faiblement consommateur d'énergie.

En matière de mobilité, des échanges soutenus ont eu lieu avec l'Office cantonal des transports afin de dresser un bilan des enjeux en matière de mobilité sur la commune. Ces échanges ont permis d'établir un calendrier de travail avec le Canton sur les dossiers importants et d'engager en 2021 diverses réalisations en la matière.



SÉCURITÉ – POLICE MUNICIPALE – SAPEURS-POMPIERS – PROTECTION CIVILE

Le 1er janvier 2020, les compagnies de sapeurs-pompiers de Choulex et Vandœuvres ont fusionné, créant la compagnie 302. Elle compte 37 membres (cf rapport plus loin).

La sécurité des enfants autour de l'école a été revue lors de la rentrée du mois d'août en réaffectant la localisation des patrouilleuses scolaires. Des échanges avec les parents d'élèves ont par ailleurs été engagés afin de revoir le système de dépose-minute.

La police municipale a quant à elle poursuivi ses activités, seule ou en collaboration avec la police municipale de Chêne-Bougeries.



CONSEIL MUNICIPAL LÉGISLATURE 2020 – 2025 DEPUIS LE 2 JUIN 2020

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL



ANDERSEN Michael (EC) Président 02.06.2020 – 31.05.2021



PROVINI Eric (EC) Vice-Président



RICCIO Eugenia (VE) Secrétaire

CONSEIL MUNICIPAL



BACHMANN Carlos (EC)



BRUNSCHWIG Sébastien (EC)



GARDIOL Jean-Pierre (VOV)



HÜSLER ENZ Sibilla (EC)



HUYGUES-DESPOINTES Claire (EC)



LÉVÊQUE Véronique (VOV)



MARECHAL Jean-Dominique (VOV)



MOREL Philippe (VOV)



PEYER Jean (VOV)



PICTET Catherine (EC)



PRADERVAND Fédéric (VOV)



TURRETTINI Galia (EC)



VAUCHER Jean-Louis (VE)

(EC) Entente communale (VOV) Vand'Oeuvres pour vous (VE) Vandoeuvres Ecologie

ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal siège en règle générale une fois par mois entre les mois de septembre et juin. En raison de la pandémie de COVID-19, les séances des mois de mars, avril et mai 2020 n'ont pu avoir lieu. Il s'est réuni au total à 6 reprises, les 27 janvier, 2 juin, 31 août, 28 septembre, 9 novembre et 14 décembre 2020.

Durant ces séances, le Conseil municipal s'est prononcé en 2020 sur les objets suivants:

- Projet de loi modifiant la Loi sur l'administration des communes (membres suppléants dans les Conseils municipaux)
- Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge
- Election du Bureau du Conseil municipal
- Nomination des diverses commissions
- Désignation de deux membres du Conseil municipal pour représenter cette instance auprès du groupement intercommunal des sapeurspompiers – Choulex – Vandœuvres et rémunération desdits membres
- Demande de crédit supplémentaire de fonctionnement 2020 pour la fonction comptable 54 – patrimoine administratif et la nature comptable 36 – charges de transfert de CHF 55'000 TTC.
- Nouveau règlement du Conseil municipal de la Commune de Vandoeuvres
- Don de 25 arbres décision (attribution: Maire - adjoint: Art 48. Lettre i)

- Prêt de CHF 80'000.- TTC à la société Albamove Sàrl exploitante de l'Auberge de Vandœuvres
- Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
- Proposition du Maire relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
- Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021
- Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2021
- Demande de crédit complémentaire de fonctionnement pour le budget 2020 concernant le Service du feu de CHF 25'038.- – Rubrique F15 N36
- Demande de crédit complémentaire de fonctionnement pour le budget 2020 concernant le remplacement de luminaires du Temple de Vandœuvres de CHF 2'999.-Rubrique F31 N31

- Demande de crédit complémentaire de fonctionnement pour le budget 2020 concernant la taxe annuelle de l'utilisation du réseau secondaire 2020 versée au FIA de CHF 1'427.10.- – Rubrique F61 N36
- Règlement sur les jetons de présence et autres indemnités versées aux membres du Conseil municipal

Depuis le 2 juin 2020, le Conseil municipal siège, pour des raisons sanitaires, dans la salle des combles de l'Ecole de Vandœuvres.

Le Bureau du Conseil municipal, qui prépare les séances du délibératif deux semaines avant leur tenue, s'est réuni à cina reprises.

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CAT)

Présidente:

Sibilla HÜSLER ENZ (EC)

Vice-président:

Philippe MOREL (VOV)

Membres:

EC: Claire HUYGUES-DESPOINTES, Eric PROVINI; VOV: Jean PEYER,

Frédéric PRADERVAND;

VE: Eugenia RICCIO

FINANCES ET GESTION (CFG)

Président: Michael ANDERSEN

(VOV)

Vice-président:

Jean-Pierre GARDIOL (VOV)

Membres:

EC: Sibilla HÜSLER ENZ,

Catherine PICTET, Galia TURRETTINI;

VOV: Philippe MOREL; VE: Jean-Louis VAUCHER

COMMUNICATION ET NATURALISATIONS (CCN)

Présidente:

Véronique LÉVÊQUE (VOV)

Vice-présidente:

Eugenia RICCIO (VE)

Membres:

EC: Niccolò GORI, Eric PROVINI, Claire HUYGUES-DESPOINTES:

VOV: Michael ANDERSEN,

Jean PEYER

SOCIALE, SPORT ET LOISIRS (CSSL)

Presidente:

Catherine PICTET (EC)

Vice-Président:

Jean PEYER (VOV)

Membres:

EC: Galia TURRETTINI,

Carlos BACHMANN

VOV: Jean-Dominique MARECHAL,

Véronique LÉVÊQUE;

VE: Eugenia RICCIO

DURABILITÉ ET BÂTIMENTS (CDB)

Président:

Jean-Louis VAUCHER (VE)

Vice-président:

Sébastien BRUNSCHWIG (EC)

Membres:

EC: Carlos BACHMANN,

Niccolò GORI:

VOV: Michael ANDERSEN,

Jean-Pierre GARDIOL,

Frédéric PRADERVAND

CULTURE ET MANIFESTATIONS

Présidente:

Galia TURRETTINI (EC)

Vice-présidente:

Véronique LÉVÊQUE (VOV)

Membres:

EC: Sébastien BRUNSCHWIG,

Eric PROVINI;

VOV: Jean-Dominique MARECHAL,

Jean-Pierre GARDIOL; VE: Jean-Louis VAUCHER

ROUTES, DOMAINE PUBLIC, SÉCURITÉ (CRDPS)

Président:

Philippe MOREL (VOV)

Vice-présidente:

Claire HUYGUES-DESPOINTES (EC)

Membres:

EC: Sibilla HÜSLER ENZ,

Catherine PICTET;

VOV: Jean-Dominique MARECHAL,

Frédéric PRADERVAND; VF: Jean-Louis VAUCHER



ACTIVITÉS DES COMMISSIONS

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CAT)

(Commission aménagement du territoire et urbanisme jusqu'au 31.05.20)

La commission ne s'est réunie en 2020 qu'à une reprise en septembre, soit dans sa nouvelle composition. Elle a fait le point sur la situation des dossiers en cours et sur les préavis délivrés par la commune en matière d'autorisation de construire jusqu'à cette date. La commission a également déterminé d'entente avec l'Exécutif sa méthode de travail pour la nouvelle législature.

COMMISSION COMMUNICATION ET NATURALISATION (CCN)

(Commission information et publications jusqu'au 31.05.20)

La commission dont la tâche principale est d'assurer la rédaction du journal communal «La Coquille» s'est réunie six fois durant l'année 2020. «La Coquille» est parue au printemps et en hiver 2020. La commission a par ailleurs examiné quatre dossiers de naturalisation et a formulé des propositions de rafraîchissement du site internet de la commune.

COMMISSION CULTURE ET MANIFESTATIONS (CCM)

(Commission culture, patrimoine et manifestations communales jusqu'au 30.05.20)

La commission a siégé à trois reprises durant l'année. Après avoir déterminé sa méthode de travail, la CCM a échangé sur les manifestations communales portées à l'agenda de la commune et s'est prononcée sur les demandes de subventions qui lui ont été soumises.

Subventions culture et manifestations 2020:

- Festival du Film et Forum international sur les Droits Humains (FIFDH)
- Troubadours Films Documentaires
- Les Concerts de Jussy
- Label-Vie Pressoir ambulant
- Jazz sur la Plage
- Chœur de Meinier
- DeCybèle Musiques Lemanic Jazz Workshop
- Théâtreochamp
- Pachamama Connexion Festival
- Puplinge Classique Festival
- Opéra Théâtre
- Fondation Johnny Aubert-Tournier
- Fondation Hardt

ACTIVITÉ DES COMMISSIONS

COMMISSION DURABILITÉ ET BÂTIMENTS (CDB)

(Commission travaux et Commission énergie et environnement jusqu'au 31.05.20)

Composée de deux commissions jusqu'au 31 mai 2020, la commission durabilité et bâtiments a siégé six fois en 2020.

Sur les dossiers énergétiques et environnementaux, les commissaires ont pu notamment suivre et soutenir les divers projets engagés par la commune comme «La petite poubelle verte», la mise sur pied de «Mobilitri», la consommation et la gestion énergétique de la commune, faire un point de situation sur la politique cantonale en matière de gestion des déchets et s'informer sur le label «Cité de l'Energie».

En matière de bâtiments et de travaux, les commissaires ont été informés sur les divers chantiers achevés ou en cours durant l'année, le changement de la chaufferie du centre communal, le réseau de chauffage à distance, l'Esplanade ou l'important projet de construction d'un centre pour les sapeurs-pompiers de Choulex et Vandœuvres, d'une déchetterie et d'une voirie communale.

COMMISSION FINANCES ET GESTION (CFG)

(Commission financière et administrative jusqu'au 31.05.20)

La commission a tenu séance à six reprises en 2020.

Elle a examiné et préavisé nombre de dossiers parmi lesquels:

- Crédit d'investissement brut pour l'éclairage public et la réfection du chemin de l'Abri de CHF 240'000.-
- Projet de règlement du fonds «Tennis»
- Crédit complémentaire pour l'avant-projet de la Maison Olivier et du nouveau bâtiment communal de CHF 166'000.-
- Crédit d'investissement pour la réhabilitation du hangar sis chemin de Westerweller de CHF 70'000.-
- Crédit supplémentaire pour le groupe intercommunal Choulex-Vandœuvres de CHF 10'000.-
- Prêt de CHF 80'000.- à la société Albamove Sàrl exploitante de l'Auberge de Vandœuvres
- Règlement du Conseil municipal
- Règlement sur les jetons de présence et autres indemnités aux membres du Conseil municipal

Par ailleurs, après que les autres commissions ont formulé leurs propositions d'amendements, la commission finances et gestion a préavisé favorablement, avec des amendements, le projet de budget 2020 de la commune.

Sous-commission «Révision du règlement du Conseil municipal»

Un sous-commission a été chargée d'entreprendre une révision complète du règlement du Conseil municipal. Pour ce faire, celle-ci s'est réunie à cinq reprises. Le nouveau règlement a été adopté par le Conseil municipal le 14 décembre 2020.



ACTIVITÉ DES COMMISSIONS

COMMISSION ROUTES, DOMAINE PUBLIC, SÉCURITÉ (CRDPS)

(Commission sécurité et mobilité jusqu'au 31.05.20)

La commission s'est réunie à cinq reprises en 2020.

Durant l'année 2020, la commission a suivi les nombreux dossiers liés à la mobilité: zones 30km/h, problématiques du stationnement (parkings publics, chemins communaux), de restriction de circulation (chemin de la Blonde) qui ont préoccupé la commune. La commission a également été informée des nouvelles compétences en matière de mobilité qui ont été confiées par le Canton aux communes, particulièrement en matière de réglementation locale du trafic. Les travaux de réfection des routes et chemins communaux ont également été portés à l'ordre du jour.

La commission a également engagé des discussions sur le parc de la Mairie et ses installations et a été informée des dispositions prises par l'Exécutif pour sécuriser le cheminement des enfants vers et autour de l'école.

En matière de sécurité, la commission a été tenue au courant des divers incidents qui ont pu émailler la vie communale.

COMMISSION SOCIALE, SPORT ET LOISIRS (CSSL)

(Commission aide sociale, humanitaire et commission jeunesse et sports jusqu'au 31.05.20)

Composée de deux commissions jusqu'au 31 mai 2020, la commission sociale, sports et loisirs a siégé quatre fois en 2020.

Dès le début de la législature, la commission a défini les modalités de son fonctionnement et validé les critères d'attribution des subventions sur lesquelles elle se prononce.

La commission a par ailleurs pu échanger sur divers projets et initiatives, comme l'installation d'un Skate-Park et a pu discuter avec les représentants de l'Ecole de Vandœuvres. Subventions sports et loisirs 2020

Ecurie de Crête Manège de Vandœuvres Ski Club de Meinie<u>r</u>

Subventions sociales et humanitaires 2020

Caravane Solidarité, Genève

Colis du Cœur

Fondation Partage

Water & pH Soluces

ARVAN

Nordesta

Voix libres

Global Institute for Water Environment and Health (GIWEH)

Un Brin Créatif

Action de Carême

La Boule de Neige

Centre Social Protestant (CSP)

Aumônerie protestante des HUG

Personnes Vivant Avec (PVA-Genève)

Association Défense des Chômeur-se-s

Aenaeie

Association Romande des Familles d'enfants atteints d'un cancer (ARFEC)

Decouvrii

Alliance Sœur Emmanuelle (ASASE)

Association Solidarité, Action, Développement, Genève (SAD)



COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS 302

Au 1er janvier 2020, la fusion des compagnies, 23 pour Choulex et 50 pour Vandœuvres, a été entérinée, générant la compagnie 302, ce chiffre correspondant à l'arrondissement Arve et Lac et à la seconde compagnie fusionnée dans cette région. Pour l'illustrer, un nouveau logo a été créé réunissant les couleurs bleue-jaune-rouge et les armoiries des communes, la coquille Saint-Jacques et le griffon, ce dernier coiffé d'un casque et brandissant une hache, le marquage de sécurité de type Rubalise striant partiellement la coquille vandœuvrienne. Outre la réunion des sapeurs-pompiers, le matériel, les véhicules et les locaux ont été mis en commun, le local principal à Choulex et deux dépôts à Vandœuvres. Au niveau politique, cette réunion est représentée par un Conseil intercommunal composé d'un membre de l'exécutif, de deux conseillers municipaux de chaque commune et du chef de corps ou de son remplaçant. Ce jour de l'An sera aussi celui de la première intervention de la 302 lors d'un départ de feu rapidement maîtrisé dans une habitation privée.

Le bilan 2020 de la compagnie

- La 302 a enregistré deux incorporations, Alexandre Guerra et Reasmey Khieu; un départ à la retraite, Angel Lisalde; et trois démissions, Pauline Clopt, Marek Azzam et Anthony Stalder.
- Le chef d'intervention (CI), avec ou sans son groupe d'intervention, a été engagé trente-sept fois¹, dont onze sur la commune de Cologny, dans le cadre du partenariat ChoColVan, interventions effectuées seuls ou en appui au SIS2, détaillés dans le tableau ci-dessous:

Alarmes	Choulex	Vandœuvres	Cologny (Cluniquement)
Récupération insecte	1	0	0
Incendie villa / détritus annexe / cheminée	4	1	2
Fumée/odeur brûlé	1	0	1
Inondation cave villa / appartement	1	2	5
Déblaiement voie publique arbre / branche	4	10	2
Divers prévention / fermeture hydrante	1	1	1



COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS 302

- Une inspection administrative et opérationnelle, effectuée tous les 3 ans.
- Une seule garde de préservation lors d'une manifestation.
- Cinq exercices de compagnie, 4 exercices de protection respiratoire et un test d'effort.
- Deux week-end de patrouille Covid en avril, voués à la sensibilisation des promeneurs sur les territoires communaux.
- Deux samedis de contrôle du réseau hydraulique facilité par une nouvelle cartographie.
- D'autres exercices spécifiques, tels la formation antichute et des cours cadres ont été organisés durant l'année.
- Cinq cours au centre de formation de l'OCPPAM3, selon le tableau suivant:

Écoles / Cours	Participants
École formation de base	Sap Cédric Zwicky
École protection respiratoire	Sap Sébastien Stalder
Cours chauffeur C1	Lt Benjamin Ackermann Sap Maxine Ehrlich
Cours récupération insectes	Sgtm José Muino Sap Nicolas Lemmo Sap Olivier Pasqual Sap Mathieu Pradervand
Cours tronçonneuse	Sap Byron Ona Torres Sap Eric Julcamoro

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la compagnie comptait: un capitaine, un premier-lieutenant, quatre lieutenants, deux sergents-majors, deux fourriers, un sergent, quatre caporaux, quatre appointés et dix-huit sapeurs, soit trente-sept membres, dont trois femmes.

Depuis plusieurs années, la participation à l'organisation de fêtes villageoises a été reprise par les amicales des sapeurs-pompiers, LA23 pour Choulex et LA50 pour Vandœuvres. Elles sont sollicitées lors d'événements tels que le service pour la fête du 1er août, des promotions scolaires ou lors de manifestations ponctuelles

Capitaine Mathieu Cugno 079 251 49 51 m.cugno@cp302.ch www.cp302.ch

¹ Durant la tranche horaire s'étendant de 19h00 à 06h00, les week-ends et les jours fériés

² Service d'incendie et de secours. Ville de Genève

³ Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires

ORPC SEYMAZ

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'ORPC SEYMAZ

PÉRIODE ALLANT DE SEPTEMBRE 2019 À AOÛT 2020

COURS DE RÉPÉTITIONS

Les 12 et 13 septembre 2019, cours de répétition « confine-3 »

Il s'agissait d'effectuer un exercice échelle 1/1 dans le tunnel du Léman Express. Toutes les entités de la sécurité étaient présentes. Le premier jour a servi à organiser le suivant. Notre mission était de sécuriser l'exercice.

Pour le 13, nous avions convoqué 50 astreints.

Bilan: 29 présents - 13 excusés - 8 défaillants.

Les 7, 8, 9 et 10 octobre 2019, cours de répétition «tous domaines»

Les deux premiers jours, les cadres ont préparé les divers postes et exercices. Le troisième et le dernier jour de cet exercice, les astreints ont exercé leurs connaissances. A noter que pour ce cours, il a été mis en place un «rafraîchissement» premier secours effectué par des professionnels de la santé.

Pour ce cours, nous avions convoqué 160 astreints.

Bilan: 103 présents – 50 excusés – 7 défaillants.

Le 16 octobre et les 6, 13, 20 et 27 novembre 2019, cours de répétition « entretien des constructions »

Il s'agissait d'effectuer divers travaux dans les constructions appartenant aux communes de l'ORPC.

Les 15 janvier 2020, cours de répétition « coordination logistique »

Il s'agissait principalement de mettre à jour les dossiers concernant les arrangements avec les divers prestataires de service, en cas de catastrophe.

Le 5 février 2020, cours de répétition « essais des Sirènes »

Comme chaque premier mercredi du mois de février, essai national des sirènes.

Le 3 mars 2020, cours de répétition «contrôle périodique des abris»

Il s'agissait de préparer, d'effectuer et de mettre à jour les dossiers concernant les contrôles habituels dans les abris des particuliers.

Le 1^{er} avril 2020, entretien des constructions.

Il s'agissait d'effectuer divers travaux dans les constructions appartenant aux communes de l'ORPC.

Le 22 avril 2020, entretien des constructions.

Annulé.

Le 8 juin 2020, entretien des constructions.

Annulé.

AUTRES ACTIVITÉS

Cours de répétition, Commandement (et CPC Sirènes) 3 et 4 février

Ces jours de cours étaient consacrés à l'avancement dans les dossiers en attente et à la préparation du cours de répétition de l'essai des sirènes.

Séances d'Etat-Major

Cette période a été ponctuée par plusieurs séances d'Etat-Major durant lesquelles le commandant donne les informations et directives provenant de la Sécurité cantonale. Les dates d'exercices sont fixées et l'élaboration des programmes d'exercices est discutée, ainsi que divers sujets.

INTERVENTIONS AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ

Cours IPC « Courir pour aider », du 2 mai 2020. Annulé.

Cours IPC « Marathon for Unicef », du 10 mai 2020. Annulé.

CATASTROPHES

Du 16 mars au 19 juin 2020, covid-19.

105 des 165 astreints de l'ORPC Seymaz ont participé à cette intervention. Cela représente environ 2100 jours de service au total pour notre organisation. Nous avons accueilli 3679 patients durant cette période. Un rapport complet de 132 pages est disponible.

Stéphane Barbat, Cdt. Julien Wyss, suppl. Cdt Choulex, août 2020





MESSAGE DU MAIRE

Les comptes 2020 sont excellents et bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de CHF 3'895'148.-.

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus sont supérieurs de 20% alors que les charges baissent de 9%. Si l'on compare les comptes 2020 avec les comptes de l'année précédente, la variation des revenus est de +20% et celle des charges de +13%.

La production fiscale totale de l'exercice 2020 est en hausse, passant de CHF 10'217'789.- (budget 2020) à CHF 12'566'728.-. Ce résultat est principalement dû aux correctifs d'estimations des années antérieures, dont les principales portent sur les années 2018 et 2019. Pour les comptes 2019, ces correctifs s'élevaient à CHF 583'510.-, alors que pour 2020, ils se montent à CHF 1'617'190.-.

Les 6'734 actions de la BCGe détenues dans le patrimoine financier ont été réévaluées à la baisse de CHF 181'968.-, compte tenu de la

valeur de marché au 31 décembre 2020. Celles détenues dans le patrimoine administratif ne sont pas réévaluées.

Le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels dans leur intégralité, incluant 18 annexes (selon les art. 19 à 33 du RAC). Le vote sur les crédits budgétaires supplémentaires fait dorénavant partie de la délibération approuvant les comptes, dont quatre crédits budgétaires supplémentaires ont déjà été votés par délibérations du Conseil municipal, pour un total de CHF 84'430.-.

Un complément à l'annexe 15 a spécialement été préparé afin de détailler les économies et dépassements de charges et de revenus significatifs directement imputables à la situation sanitaire.

Laurence Miserez Maire



PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le Département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF) sont ins-

crites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclement des comptes. Pour mémoire, en 2018, la réévaluation des immeubles locatifs du Village a subi un bénéfice net de CHF 21'233'779.-.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclement des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le Département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif (PA) sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à CHF 100 000.-, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100 000.- doivent obligatoirement être activées. La commune a choisi de comptabiliser au compte de résultats toutes les dépenses inférieures à CHF 100 000.-. Ces critères sont ceux utilisés depuis plusieurs années et figurant dans les procédures internes de la commune.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe 10. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 %, en respect des critères fixés dans le manuel édité par le Département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les personnes physiques (PP) et les personnes morales (PM) sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la Loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le Département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la Commune de Vandœuvres reposent sur les principales bases légales suivantes:

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

1 ^{er} janvier 2020	31 décembre 2020
108 446 756.53	112 460 087.51
90 720 450.95	95 348 151.44
24 916 315.11	24 031 164.63
7 278 908.64	6 829 198.83
190 168.10	394 735.45
998 592.00	816 624.00
57 296 643.95	63 236 605.38
39 823.15	39 823.15
17 726 305.58	17 111 936.07
15 442 002.22	14 607 213.01
281 060.45	235 520.15
1 226 516.25	1 226 516.25
776 726.66	1 042 686.66
108 446 756.53	112 460 087.51
3 571 210.26	3 689 450.06
285 131.03	376 611.15
261 122.08	478 644.90
2 858 134.00	2 702 354.00
127 000.00	132.00
39 823.15	131 708.01
104 875 546.27	108 770 637.45
1 595 964.77	1 595 964.77
246 106.39	254 604.74
103 033 475.11	106 920 067.94
	90 720 450.95 24 916 315.11 7 278 908.64 190 168.10 998 592.00 57 296 643.95 39 823.15 17 726 305.58 15 442 002.22 281 060.45 1 226 516.25 776 726.66 108 446 756.53 3 571 210.26 285 131.03 261 122.08 2 858 134.00 127 000.00 39 823.15 104 875 546.27 1 595 964.77 246 106.39

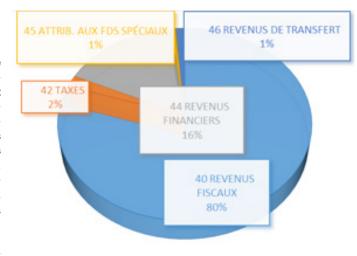
COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2020

FONCTIONNEMENT

Revenus

La production fiscale totale de l'exercice 2020 est en hausse, passant de CHF 10'217'789.- (budget 2020) à CHF 12'566'728.-. Ce résultat est principalement dû aux correctifs d'estimations des années antérieures, dont les principales portent sur les années 2018 et 2019. Pour les comptes 2019, ces correctifs s'élevaient à CHF 583'510.-, alors que pour 2020, ils se montent à CHF 1'617'190.-.

La structure des revenus de fonctionnement est représentée de la manière suivante :



Les chiffres:

4	REVENUS	15'706'703
40	REVENUS FISCAUX	12'566'728
42	TAXES	304'256
44	REVENUS FINANCIERS	2'536'305
45	ATTRIB. AUX FDS SPÉCIAUX	91'828
46	REVENUS DE TRANSFERT	207'586



Charges

Le résultat des dépenses 2020 s'élève à CHF 11'811'555.- alors que le budget était de CHF 13'031'992.-, soit une baisse des charges globales de CHF 1'220'437.-.

Cet écart provient principalement de dépenses qui n'ont pas pu être réalisées suite à la situation sanitaire liée au Covid-19.

Les charges se répartissent de la manière suivante:

Les chiffres:

3	CHARGES	11'811'555
30	CHARGES DE PERSONNEL	2'457'590
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES, AUTRES CHARGES D'EXPLOIT.	2'543'944
33	AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1'343'136
34	CHARGES FINANCIÈRES	997'810
35	ATTRIB. AUX FDS SPÉCIAUX	91'828
36	CHARGES DE TRANSFERT	4'377'247

Commentaire 1: Fonds enregistrés comme capital propre

La variation de l'exercice de + CHF 8'498.35 s'explique par:

ETAT DU CAPITAL

PROPRE

- a) Utilisation du fonds commun, bibliothèque de CHF 304.42 (attributions prix scolaires CHF 400.- ./. les intérêts créditeurs)
- b) Utilisation du fonds de bienfaisance de CHF 9'792.64 (versement CHF 10'000.- au Colis du cœur ./. les intérêts créditeurs)
- c) L'attribution au fonds culturel de CHF 18'595.41 (virement 2019 de CHF 33'864.07. /. indemnisation théâtre 2020: CHF 15'397.- + les intérêts créditeurs

Commentaire 2 : Résultat annuel

Le solde restant du compte de résultats de CHF 3'929'260.06 est présenté sous la nature CHF 29900.-Il sera viré au compte CHF 29990.- à la date valeur du 01.01.2021.

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 01.01 2020	Augm.	Dimin.	Solde au 31.12 2020
290	FINANCEMENTS SPÉCIAUX, ENGAGEMENTS (+) ET AVANCES (-)	1'595'964.77	0.00	0.00	1'595'964.77
2900	FINANCEMENTS SPÉCIAUX ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE	1'595'964.77	0.00	0.00	1'595'964.77
291	FONDS ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE	246'106.39	34'247.42	25'749.07	254'604.74
2910	FONDS ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE	246'106.39	34'247.42	25'749.07	254'604.74
2911	LEGS ET FONDATIONS SANS PERSONNALITÉ JURIDIQUE ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE	0.00	0.00	0.00	0.00
292	RÉSERVES PROVENANT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE	0.00	0.00	0.00	0.00
2920	RÉSERVES PROVENANT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE	0.00	0.00	0.00	0.00
293	PRÉFINANCEMENTS	0.00	0.00	0.00	0.00
2930	PRÉFINANCEMENTS	0.00	0.00	0.00	0.00
294	RÉSERVE DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE	0.00	0.00	0.00	0.00
2940	RÉSERVE DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE (RÉSERVE CONJONCTUELLE)	0.00	0.00	0.00	0.00
295	RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT (INTRODUCTION MCH2)	0.00	0.00	0.00	0.00
2950	RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT (INTRODUCTION MCH2)	0.00	0.00	0.00	0.00
296	RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT DU PATRIMOINE FINANCIER	0.00	0.00	0.00	0.00
2960	RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT DU PATRIMOINE FINANCIER	0.00	0.00	0.00	0.00
2961	RÉSERVE DE VALEUR MARCHANDE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0.00	0.00	0.00	0.00
298	AUTRES CAPITAUX PROPRES	0.00	0.00	0.00	0.00
2980	AUTRES CAPITAUX PROPRES	0.00	0.00	0.00	0.00
299	EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BILAN	103'033'475.11	19'957'866.27	16'071'273.44	106'920'067.94
2990	RÉSULTAT ANNUEL	2'604'558.93	16'988'337.71	15'663'636.58	3'929'260.06
2999	RÉSULTATS CUMULÉS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	100'428'916.18	2'969'528.56	407'636.86	102'990'807.88
29	TOTAL	104'875'546.27	19'992'113.69	16'097'022.51	108'770'637.45

TABLEAU DES PROVISIONS

Provision à court terme	Solde au 1.1. 2020	Constitution ou augmentation	Utilisations ou dissolutions	Situation au 31.12.2020	Dont part à court terme
Provision pour estimation fiscale (PP et PM)	2'532'400	0.00	30'023.00	2'502'377	2'502'377
Provision sur reliquat fiscal (PP et PM)	2'532'400	0.00	30'023.00	2'502'377	2'502'377
Provision pour frais de perception dus sur reliquat PP	203'627	0.00	3'650.00	199'977	199'977
Recapitalisation CPEG	122'107	0.00	122'107	0.00	0.00
Provision pour impôt source	127'000	0.00	126'868.00	132	132

Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation provisoire au 31.12.2020 — les comptes doivent encore être soumis au Conseil de fondation).

1. Engagements de prévoyance de la commune : CHF 7'538'354.43.

- 2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.
- Engagements de prévoyance de l'ACG: CHF 38'714'390.56
- Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance: CHF 14'622'409.76
- Engagements de prévoyance du Groupement de l'OPC Seymaz: CHF 253'313.96

	Garantie CAP	Contrat Swiss Emergency Responders Ass.
Nom de l'entité bénéficiaire	Voir ci-dessous	Swiss Emergency
Propriétaires (les +) importants de cette unité		Assoc. indépendante
Typologie du rapport juridique		Contrat de location
Flux financiers de l'année (commune/entité)		0 F
Prestations couvertes par la garantie		6 défibrilateurs
Montant de la garantie au 31.12.N		12'278 F
Date du vote du CM approuvant la garantie		Pas nécessaire
Risque (situation actuelle, taux couverture,)		Très faible

- 3. Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2 : 81.36 % Observations :
- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Les engagements de prévoyance pour l'OPC Seymaz concernent les engagements totaux de toutes les communes faisant
- partie de ce Groupement intercommunal (GI).
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes provisoires 2020 de la CPI (les comptes de l'année 2020 n'étant pas encore audités).

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'Éxécutif avec la collaboration du Secrétaire général (ou du service financier) est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment:

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans le mesure où:

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 80 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Toutefois, les disponibilités sont actuellement suffisantes afin d'éviter l'emprunt. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manque de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où aucun emprunt n'a été contracté.

iv. Risque de change

La commune n'est pas exposée au risque de change du fait que les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2018 et finalisé à fin 2020 par le biais du logiciel Optimiso. Les processus mis en place traitent en particulier des domaines clés suivants :

- Achats / fournisseurs
- Débiteurs / facturation
- Trésorerie
- Subventions
- Charges salariales et gestion RH

Les processus suivants sont en cours de formalisation:

- Elaboration du budget
- Clôture / bouclement comptable

Ces processus ont été établis avec l'aide du «Guide du système de contrôle interne des communes genevoises» mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la commune.

Ils ont été mis en place afin d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

C. CONTRATS DE LEASING & DE LOCATION

La commune n'a pas conclu de contrat de leasing mais uniquement un contrat de location pour une durée de 3 ans (renouvelable tacitement à son échéance pour une nouvelle durée de 3 ans) avec l'Association Swiss Emergency Responders concernant 6 défibrillateurs. Le montant de la location pour les 6 appareils se monte à CHF 5'700.- par année.

15A - INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES COVID 19

Impact de la crise sanitaire (coronavirus) sur les comptes 2020

1. HISTORIQUE

En février 2020, les premiers cas de coronavirus sont apparus en Suisse et l'épidémie s'est propagée rapidement sur tout le territoire. Au vu de l'accélération de la propagation du virus, le Conseil fédéral a déclaré en mars la situation extraordinaire et a annoncé des mesures de protection de la population (interdiction générale des manifestations, fermeture de tous les magasins à l'exception des points de vente de denrées alimentaires et de biens de consommation courante, etc.). Le 16 mars 2020, le Conseil d'Etat a invoqué l'état de nécessité dans le Canton de Genève et renforcé les mesures contre la propagation du virus.

Ce virus a eu des répercussions sanitaires dramatiques pour la population (décès, maladies graves, saturation des hôpitaux). Il a également des conséquences sur l'économie. Pour atténuer celles-ci, des mesures ont été prises par les collectivités publiques afin de sauvegarder les emplois. Différentes

mesures d'aides sociales ont également été mises en place.

Ces événements ont eu une incidence peu significative sur les comptes annuels 2020 de la commune. L'évaluation de l'impact de cette crise sanitaire dans les comptes 2020 est difficilement mesurable et a été compensée par des économies dans d'autres lignes budgétaires. Toutefois, une estimation a été établie de la manière suivante.

2. IMPACTS SUR LES COMPTES 2020 - ESTIMATION

Services généraux (F02)

Administration générale, mairie et centre communal (F02) — Faible dépassement budgétaire se montant à 24'649 F

Dès le 16 mars, le télétravail s'est imposé au sein de l'administration communale. Des ordinateurs portables ont été acquis ainsi que différents matériels informatiques. Des licences ont été également achetées afin de permettre la mise en place du télétravail et de visioconférences.

Grâce à l'effort fourni par chacun, la grande majorité des employés ont pu continuer d'œuvrer pour la délivrance des prestations dans les jours qui ont suivi le début du confinement. Par la suite, diverses fournitures sanitaires ont dû être acquises.

Afin de diminuer les risques de contamination, des signalisations au sol ont été réalisées dans la salle communale, la mairie et les autres bâtiments administratifs. Par ailleurs, des parois plexiglas et des barrières ont été posées dans ces bâtiments.

La fréquence du nettoyage de ces lieux a été également augmentée avec l'achat de produits spécifiques.

Concernant les revenus, un manque à gagner d'env. 5'400 F est à constater sur les locations des diverses salles. En effet, pendant la période de confinement les salles du centre communal n'étaient pas utilisables.

Scolarité obligatoire (F21)

Concernant les revenus, un manque à gagner d'env. CHF 7'000.- est à constater sur les locations des diverses salles. En effet, pendant la période de confinement ces salles n'étaient pas utilisables.

GIAP: La diminution des recettes liées à la participation des repas des enfants, elle a été compensée par la diminution des repas livrés.

Biens-fonds du patrimoine financier (F96)

- Revenus Budget: CHF2'385'600.-;
 Comptes: CHF 2'257'982.-;
 Ecart: CHF 127'618.-
- Charges Budget: CHF 1'041'610.-; Comptes: CHF 1'000'282.-; Ecart: CHF -41'328.-

Le chantier des bâtiments de l'Esplanade ayant été arrêté durant 2 mois, les appartements n'ont pas pu être loués dans les délais.

La commune a renoncé à percevoir les loyers pour les commerces qui étaient totalement fermés durant les périodes imposées (ou partiellement pour les commerces qui avaient certaines restrictions, comme la boulangerie qui a dû fermer son tearoom).

Eléments exclus

L'estimation des éléments suivants est exclue de cette annexe, car ceux-ci ne sont ni quantifiables ni objectivables.

· La fiscalité (PP et PM).

La crise n'a pas eu d'effet sur la fiscalité communale 2020 tant sur les personnes physiques que morales. Toutefois, il n'est pas possible d'estimer les pertes éventuelles sur l'exercice 2021.

Conclusion

En conclusion, l'impact de la crise sanitaire liée au coronavirus sur les comptes communaux 2020 est estimé à un gain net d'environ + CHF 87'000.- (pertes nettes s/loyers Esplanade et s/loyers des commerces: CHF 140'000.- - charges non dépensées sur les diverses manifestations (F32) et les activités sportives (F34): + CHF 227'000.-

CRÉDITS BUDGETAIRES SUPPLÉMENTAIRES

RÈGLE:

Pour rappel, et conformément à l'art. 51 RAC, lorsqu'un crédit budgétaire est insuffisant, un crédit budgétaire supplémentaire doit être demandé avant de pouvoir engager les dépenses supplémentaires. Le crédit budgétaire supplémentaire peut être voté lors de l'approbation des comptes, si une information a été faite au préalable auprès du Conseil municipal ou de la commission concernée. Vu que notre commune a voté son budget 2020 à deux positions de nature et de fonction (2F2N), les dépassements sont également à voter en 2F2N. Un dépassement est considéré comme important notamment dès qu'il atteint 5% de la ligne budgétaire.

REMARQUES GÉNÉRALES CONCERNANT CERTAINS DÉPASSEMENTS :

1)Les amortissements d'une même fonction ont été regroupés dans les «amortissements planifiés», dont le détail figure dans l'annexe 13. Ces investissements sont gérés par un module comptable appelé BIM qui est complètement opérationnel depuis 2019.

Pour mémoire, les crédits budgétaires supplémentaires suivants ont déjà été approuvés par l'Exécutif durant la «pause COVID» et par délibérations du Conseil Communal des 31 août et 14 décembre 2020:

- CHF 25'038 pour la fonction comptable 15 – Service du feu et la nature comptable 36 – charges de transfert: crédit complémentaire suite à un complément budgétaire lié aux assurances (délibération du CM du 7.12.2020)
- CHF 10'000.- pour la fonction comptable 21 – Scolarité obligatoire et la nature 31 – charges de biens et services, autres charges d'exploitation : crédit complémentaire pour l'adaptation des luminaires dans les salles de classe (délibération de l'Exécutif du 7.4.2020)

- CHF 2'999.- pour la fonction comptable 31 – Héritage culturel et la nature 31 – charges de biens et services, autres charges d'exploitation: crédit complémentaire pour le remplacement des luminaires du Temple de Vandoeuvres (délibération de l'Exécutif du 7.12.2020)
- CHF 55'000.- pour la fonction comptable 54 – Famille et jeunesse et la nature comptable 36 – charges de transfert: nouvelle organisation de prise en charge élargie au jardin d'enfants, le Toboggan, compensée par un retour de subventions des exercices antérieures de CHF 55'624.34 (délibération du CM du 31.8.2020)
- CHF 1'427.10 pour la fonction comptable 61 – Circulation routière et la nature comptable 36 – charges de transfert: TVA non budgétée sur la taxe annuelle versée du FIA (délibération du CM du 7.12.2020).





Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2020 au Conseil municipal de la

Commune de Vandœuvres

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la *Commune de Vandœuvres*, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité des magistrats communaux

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celuici. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



rue agasse 45 case postale 6237 CH-1211 genève 6 t. +41 22 737 89 89 f. +41 22 737 89 88 sfer@fidusfer.ch



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'article 71 al.2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'Exécutif, était suffisamment documenté sauf pour les processus liés à l'élaboration du budget et à la clôture des comptes, essentiels au regard de l'activité de la Commune. Nous constatons toutefois que ces processus sont en cours de développement.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 12 avril 2021

Société fiduciaire d'expertise

et de revision SA

An oine Pierroz Expert-réviseur agréé Réviseur responsable Valentin Savigny Exper-réviseur agréé

Annexe:

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
 Tableau des flux de trésorerie
- Annexes

Mairie de Vandœuvres

Route de Vandœuvres 1253 Vandœuvres

Tél. 022 750 14 18 Fax 022 750 97 20 info@vandoeuvres.ch

www.vandoeuvres.ch